

Position du Groupement Romand de l'Informatique sur la Loi sur l'identification électronique (LeID) en octobre 2022

- Le GRI avait été favorable avec quelques réserves à l'eID proposée par le passé par le Conseil fédéral, balayée ensuite par le peuple.
- Le GRI est fondamentalement enthousiaste de pouvoir avancer; l'urgence et la **neutralité technologique** ayant été ses arguments principaux par le passé, les citoyens en Suisse méritent les gains d'efficacité, d'efficience et de rapidité dans les transactions avec l'administration **dans un futur proche**. Il s'agit de l'attractivité de la place économique. Le GRI espère que la nouvelle loi pourrait-elle être mise en œuvre rapidement.
- La Confédération garantissant l'entier du processus parait **rassurant**, en particulier pour la majorité ayant refusé la loi.
- L'identité électronique est un moyen de prouver électroniquement son identité. Les risques que le numéro AVS soit volé via l'eID que en le gardant dans son portefeuille via une carte plastique d'assuré de caisse maladie est relativement faible.
- Cette eID reste facultative et elle devrait le rester tant que la quasiunanimité des citoyens/utilisateurs ne demandent pas la suppression de l'ID papier. Par conséquent, la question de l'accès à cette identité électronique par des personnes sans aucun moyen électronique pour les rares personnes qui vivent encore sans smartphone ou ordinateur ne se pose pas vraiment.
- Le GRI apprécie le principe « privacy by design » exprimée en page 7 art 1. Al. 2 let. b. « Selon les motionnaires, l'identité électronique de la Confédération doit respecter les principes suivants : prendre en compte la protection de la vie privée dès la conception du produit (privacy by design), ne collecter que les données nécessaires et enregistrer celles-ci de manière décentralisée (par exemple auprès de l'utilisateur en ce qui concerne les données d'identification) » : c'est ce qui a été pratiqué avec l'application CovidCert.
- En page 20 chapitre 5. Conséquences : Les coûts des cantons et des communes devraient être ajoutés à ceux de la Confédération.

Tél.: +41 21 652 30 70

Fax: +41 24 447 44 71

TVA: 317875

E-mail: gri@gri.ch

Internet: www.gri.ch



• Le GRI soutient l'idée que les développements au sein de l'Union européenne doivent être suivis et compris avec rapidité et dynamisme. Les changements au niveau de l'UE ne doivent pas impliquer un blocage à la « Swiss finish ». Le Conseil fédéral estime nécessaire de tenir compte de ces développements dans la réflexion menée au plan national. Comme il est écrit dans le rapport, « La Suisse n'a pas d'obligation juridique d'adopter le règlement de l'UE et les modifications qui s'y rapportent. Toutefois, compte tenu de l'étroitesse des rapports commerciaux et sociaux qu'elle entretient avec la plupart des pays membres de l'Union européenne, la Suisse a tout intérêt à rendre son système d'identité électronique interopérable avec celui de l'Union européenne ».

<u>Contact</u>: Olivier Naray, Responsable Affaires publiques Groupement romand de l'Informatique (GRI)

Email : <u>olivier@naray.ch</u> Tel. : +41 76 584 83 89

Tél.: +41 21 652 30 70

Fax: +41 24 447 44 71

TVA: 317875

E-mail: gri@gri.ch

Internet: www.gri.ch